

COMMUNE DE LAROQUE DES ALBERES**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 13 DECEMBRE 2022**

Date de convocation :
08/12/2022

L'an deux mille vingt deux
et le treize décembre à 19 h 00, le Conseil Municipal de
cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans
le lieu habituel, sous la présidence de M. NAUTE Christian, Maire.

Présents : M. Christian NAUTE, M. Robert SANCHEZ, M. Guillaume COLL, Mme Laetitia COPPEE,
M. Jean Paul SAGUE, Mme Tanya VANDENBERGHEN, Mme Monique FOUILLEUX DREVET, M.
Kurt MAIER, M. Serge NAVARRO, M. PUJOL Gérard, Mme VIDOT Joëlle, M. Alain NICOLAS,
Mme BOISSEAU Nathalie, M. Marc VIDAL

Absents : Mme Martine JUSTO qui a donné le pouvoir de voter à M. Alain NICOLAS, Mme Christine
BONNEIL qui a donné le pouvoir de voter à M. Patrice REMY, M. Serge NAVARRO qui a donné le
pouvoir de voter à M. Robert SANCHEZ, M. Didier RODRIGUEZ qui a donné pouvoir de voter à M.
Guillaume COLL, Mme Marion FERRER.

**APPEL A PROJETS CYCLOTOURISME 2019/2023
« DEVELOPPER ET STRUCTURER L'OFFRE CYCLOTOURISTIQUE DANS LE
DEPARTEMENT DES P.O. »**

**PROJET DE CREATION D'UN RELAIS / ETAPE SUR LA COMMUNE
DEMANDE DE SUBVENTION AU DEPARTEMENT DES P.O. (PHASE II)**

Monsieur le Maire expose :

Le Département des Pyrénées-Orientales investit depuis plusieurs années dans les aménagements cyclables, notamment par l'aménagement de véloroutes sur le territoire et l'adoption d'un programme pluriannuel d'investissements en faveur des mobilités douces et de l'intermodalité.

L'assemblée départementale a affirmé ses ambitions en matière de politique touristique en adoptant sa Stratégie Départementale de Développement du Tourisme et des Loisirs 2019-2023. Cette stratégie doit ainsi permettre au Département et à l'ensemble des acteurs publics et privés de répondre à des enjeux forts autour de 4 ambitions et 15 actions prioritaires.

Dans le cadre de l'ambition 2 « développer et structurer une offre thématique de qualité favorisant la mobilité et la mise en réseau », le Département a lancé un appel à projets à destination des territoires mettant en place des actions de structuration et de promotion de l'offre touristique : « Développer et structurer l'offre cyclotouristique dans le département des P.O. »

Dans le cadre de cet appel à projets, la commune de Laroque des Albères a déposé fin 2021, un dossier de candidature pour la création d'un Relais / Etape pour cyclotouristes au lieu-dit « L'Aganyit – parcelle AE 053 ».

La première partie du dossier, concernait la réhabilitation d'un ancien bâti agricole existant situé en bordure de la Véloroute EV8 – La Méditerranéenne.

Le montant estimatif des travaux de réhabilitation, s'élevait à 150 000 € HT et la mairie s'est vu notifier deux subventions, représentant 75,36 % d'aides.

- Le Département des Pyrénées-Orientales, pour un montant de 80 300 €,
- La Région Occitanie Pyrénées Méditerranée, pour un montant de 33 039 €.

REÇU EN PREFECTURE

le 15/12/2022

Application agréée E-legalite.com

A ce jour, les travaux n'ont pas encore commencé (démarrage prévu début 2023).

Dans le cadre du même appel à projet et pour la phase « aménagement extérieur et équipement » de ce Relais / Etape pour cyclotouristes, la commune dépose cette année, un dossier complémentaire afin de parachever l'opération.

Le montant estimatif des travaux d'aménagement et d'équipement, s'élève à 101 393.00 € HT. Le générateur photovoltaïque assurant l'entière autonomie énergétique du bâtiment, est intégré notamment dans cette nouvelle phase d'investissement, ainsi qu'un bloc de toilette écologique accessible aux PMR, situé en extérieur.

Monsieur le Maire, indique que la procédure de consultation des entreprises pour cette opération et l'analyse des offres qui s'en est suivie, permettent de corroborer les montants réellement obtenus par rapport aux estimations et ce, pour les deux phases des travaux d'investissement.

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de déposer un dossier complémentaire de candidature de la commune pour la phase d'aménagement et d'équipement dudit Relais / Etape vélo et de solliciter le Département des P.O. pour l'octroi de l'aide relative aux dépenses d'investissement éligibles dans le cadre de l'appel à projet.

LE CONSEIL MUNICIPAL

DELIBERE et à l'UNANIMITE POUR : 17 ABST : 1 (M. Marc VIDAL)

DECIDE de déposer un dossier complémentaire de candidature pour l'appel à projet « Développer et structurer l'offre cyclotouristique dans le département des P.O. » dans le cadre de la création d'un Relais / Etape vélo sur la commune ;

SOLLICITE le Département des P.O. pour l'octroi de l'aide maximum accordée pour les dépenses d'investissement hors taxes éligibles, relatives à cet appel à projets (80% maxi, plafonnée à 80 k€) ;

PRECISE que monsieur le Maire s'engage sur les différents points émis à l'endroit des porteurs de projets ;

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces subséquentes dans cette affaire.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme,

M. le Maire, Christian NAUTÉ

REÇU EN PREFECTURE

le 15/12/2022

Application agréée E-legalite.com

99_DE-066-2166 00932-2 0221213-5102 022-DE